

Flottille pour Gaza : le Conseil des Droits de l'homme lance une enquête internationale

2 juin 2010 – Après deux jours de débats animés, le Conseil des Droits de l'homme de l'ONU (CDH) a adopté mercredi, à Genève, en Suisse, une résolution condamnant « dans les termes les plus fermes », l'attaque menée lundi par les forces israéliennes contre la flottille humanitaire en route pour Gaza.

Adoptée par 32 voix pour, 3 contre et 9 abstentions, la résolution crée une mission d'enquête dont les membres seront désignés par le Président du CDH et qui rendra compte des résultats de ses investigations pendant la prochaine session du Conseil.

Le texte appelle également « la puissance israélienne occupante à coopérer pleinement avec le Comité international de la Croix Rouge (CICR) » pour fournir des informations sur les occupants des navires arraisonnés dans les eaux internationales : le lieu où ils sont détenus, leur statut et leurs conditions de détention. Il demande aussi à Israël « de libérer immédiatement tous les hommes détenus et de faciliter leur retour en toute sécurité dans leurs pays d'origine ».

Le CDH appelle aussi Israël « à lever immédiatement le siège de la Bande de Gaza et des autres Territoires occupés », « à assurer la livraison entravée de l'assistance humanitaire, dont la nourriture, l'essence et les médicaments pour Gaza ».

Cette résolution a été adoptée lors d'une réunion d'urgence du CDH, convoquée mardi à l'initiative du représentant palestinien, du Soudan, du Pakistan, au nom de la Ligue arabe et de l'Organisation de la Conférence Islamique.

Les trois pays qui ont voté contre sont l'Italie, les Pays Bas et les Etats-Unis. Les neufs pays qui se sont abstenus sont la Belgique, le Burkina Faso, la France, la Hongrie, le Japon, la République de Corée, la Slovaquie, l'Ukraine et le Royaume Uni.

Les 32 pays qui ont voté pour sont l'Angola, l'Argentine, le Bahreïn, le Bangladesh, la Bolivie, la Bosnie Herzégovine, le Brésil, la Chili, la Chine, Cuba, Djibouti, l'Egypte, le Gabon, le Ghana, l'Inde, l'Indonésie, la Jordanie, le Kirghizstan, Maurice, le Mexique, le Nicaragua, le Nigeria, la Norvège, le Pakistan, les Philippines, le Qatar, la Fédération de Russie, l'Arabie Saoudite, le Sénégal, la Slovénie, l'Afrique du Sud et l'Uruguay.

Au cours des débats qui ont précédé le vote, la Haute commissaire adjointe aux Droits de l'homme, Kyung-wha Kang, s'était dite choquée « que l'aide humanitaire soit confronté à une telle violence ».

« Nous condamnons explicitement ce qui semble être un usage disproportionné de la force », avait-elle ajouté, avant d'exprimer son souhait de voir « le gouvernement israélien prendre les décisions nécessaires pour démontrer à la communauté internationale un engagement clair en faveur du respect du droit international ».

L'ambassadeur israélien auprès du CDH, Aharon Leshno Yaar, avait lui défendu l'opération menée par son pays. « Je voudrais rappeler au Conseil que la bande de Gaza est de facto contrôlée par le groupe terroriste du Hamas », avait-il expliqué, ajoutant que « cette flottille, soit-disant d'aide humanitaire, était politique et provocatrice par nature ». « La menace sur la sécurité israélienne est constante et réelle », avait-il encore insisté.

L'Observateur permanent adjoint de la Palestine au CDH, Imad Zuhari, avait pour sa part demandé « des mesures légales contre Israël au regard de ces crimes », soulignant l'importance d'établir une commission d'enquête pour connaître « la vérité sur les

circonstances de l'attaque ». « Israël doit honorer ses obligations au regard du droit international et être puni en conséquence pour cette attaque », avait-t-il conclu.

De son côté, l'ambassadrice américaine, Eileen Donahoe, dont le pays a voté ensuite contre la résolution, avait regretté que le texte « crée une mission internationale avant de donner la possibilité à un gouvernement responsable d'enquêter lui-même sur l'incident ». Elle a estimé que cela créait un « risque de politiser encore plus une situation sensible et fragile ».

Mardi, le Conseil de sécurité de l'ONU avait déjà appelé à engager une enquête « transparente, crédible, impartiale et rapide » sur le raid contre la flottille humanitaire. Il avait également exhorté Israël à « libérer immédiatement les navires et les civils détenus » et à « garantir la livraison de l'aide du convoi ».

Le Secrétaire général de l'ONU avait lui condamné l'opération israélienne dès lundi. « Je condamne cette violence », avait insisté Ban Ki-moon de Kampala, en Ouganda, où il participait à la Conférence de révision des statuts de la Cour pénale internationale. « Il est vital qu'il y ait une enquête complète pour déterminer exactement comment ce bain de sang s'est déroulé », avait-il ajouté, demandant à Israël de fournir « en urgence des explications complètes ».

Mercredi, la Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova, s'est jointe à cette condamnation, se disant « choquée et préoccupée » par l'arraisonnement de la flottille. Après des entretiens avec l'ambassadeur d'Israël, Nimrod Barkan, et celui de la Mission d'observation de la Palestine auprès de l'UNESCO, Elias Sanbar, elle a espéré que cet incident n'entraîne pas une escalade de la violence et n'entrave pas les perspectives de paix dans la région.

News Tracker: autres dépêches sur la question

Le Conseil de sécurité appelle à une enquête impartiale sur le raid contre la flottille d'aide pour Gaza